

Le mercredi 28 août 2019

Bonjour chers parents,

Demain, c'est le grand jour de la rentrée ! Nous sommes dans le dernier droit afin que tout soit prêt pour accueillir vos jeunes.

Voici quelques informations importantes concernant l'école.

Circulation automobile aux abords de l'école

En raison des nombreux travaux effectués sur le réseau routier, nous vous recommandons de prévoir un peu plus de temps qu'à l'habitude pour vous rendre à l'école.

Nous vous rappelons également l'importance de circuler à basse vitesse sur les terrains de l'école et de respecter la signalisation.

Qualité de l'eau à l'école

En lien avec les travaux effectués dernièrement au système d'aqueduc qui entoure l'école, une firme spécialisée est passée à l'école pour effectuer des prélèvements d'eau dans tous les pavillons. Nous devrions recevoir les résultats de cette analyse sous peu.

Bien qu'elle n'ait pas été déclarée impropre à la consommation, par mesure de précaution, il est recommandé de ne pas boire l'eau de l'aqueduc.

Dès que nous aurons reçu les résultats, nous vous communiquerons l'information.

Utilisation des traverses piétonnières

Dans un souci de sécurité, nous vous demandons de rappeler à votre enfant d'utiliser les traverses piétonnières lors des déplacements. Des interventions policières seront effectuées sur le boulevard Hochelaga afin de sensibiliser les élèves à traverser aux endroits prévus.

Journées pédagogiques flottantes

Le vendredi 31 janvier et le jeudi 13 février sont les deux journées pédagogiques flottantes fixées au calendrier scolaire. Ces journées pédagogiques supplémentaires n'apparaissent pas au calendrier scolaire que vous trouvez sur le site Internet de l'école.

Agenda scolaire

Malgré toute sa bonne volonté, le fournisseur responsable de la production des agendas scolaires n'a pas été en mesure de nous les livrer à temps pour la rentrée scolaire. Ils seront distribués aux élèves dès que nous les recevront.

Absence lors de la session d'évaluation et lors des évaluations hors session

Nous vous rappelons que lors des sessions d'évaluation (16 au 20 décembre et 8 au 22 juin) et lors des évaluations hors session (gels d'horaire), les motifs pouvant justifier une absence sont les suivants :

- ❖ un problème de santé suffisamment sérieux pour obtenir une recommandation écrite d'un médecin confirmant l'empêchement de faire l'examen (billet médical obligatoire) ;
- ❖ la mortalité d'un proche parent (un certificat de décès pourrait être exigé) ;
- ❖ une convocation d'un tribunal ;
- ❖ une participation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale, comme une compétition sportive, une manifestation artistique, etc.

Ce sont les seules raisons acceptées et pour lesquelles un arrangement peut-être convenu avec la direction. Une absence justifiée par un motif autre que ceux précédemment mentionnés générera un résultat de 0% pour la matière ou la compétence concernée.

L'élève qui est absent à une évaluation ne peut justifier son absence pour des motifs de voyage ou de vacances.



Daniel Lemelin
Directeur